

Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage convocation : 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2026-04-45

**Election des membres du Conseil
d'exploitation des Ports maritimes
de plaisance d'Aigues-Mortes et de
Le Grau du Roi**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. GRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Absente excusée : Mme BONFIGLIO Gylène.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu la délibération n°6 bis du 20 décembre 2001 portant création de la régie à autonomie financière pour la gestion des ports fluviaux,
- Vu l'arrêté n°2010-01 en date du 8 février 2010 (et transmis en Préfecture du Gard le 12 février 2010) relatif au mode de fonctionnement et d'administration de la régie chargée de l'exploitation des ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté n°2010-01 relatif au mode de fonctionnement et d'administration de la régie chargée de l'exploitation des ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi, le Conseil d'exploitation est « composé de 10 membres parmi les Conseillers communautaires qui sont élus par le Conseil communautaire pour la durée de leur mandat. Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes ».

En outre, l'article 6 de l'arrêté précité dispose que « les fonctions de membre du Conseil d'exploitation sont gratuites. Aucun frais de déplacement ne sera remboursé pour se rendre aux réunions du Conseil d'exploitation. Le Conseil d'exploitation élit en son sein le président du Conseil d'exploitation par vote à main levée ».

À la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à main levée, à l'élection 10 membres pour siéger au Conseil d'exploitation des Ports maritimes de plaisance d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'élire 10 membres, parmi les Conseillers communautaires, ci-dessous listés pour siéger au Conseil d'exploitation :
 - ❖ M. Thierry MANCEL
 - ❖ M. David PAPY
 - ❖ M. Cédric BONATO
 - ❖ Mme Marine ANJO
 - ❖ M. Cédric BREYSSE
 - ❖ Mme Noémie ALBECQ-MEGIAS
 - ❖ M. Christophe DUMONT
 - ❖ Mme Nicole CHANRON
 - ❖ M. Philippe BROUSSES
 - ❖ M. Yves EHRET

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.